

VOTRE ECOLE

Vos contacts

Bienvenue à l'ENSATT !

4, rue Sœur Bouvier 69322 LYON cedex 05
Accueil : 04 78 15 05 05 // www.ensatt.fr

L'Ecole est ouverte en semaine de 8h45 à 21h00 et sur une amplitude variable les samedis.

Une fiche « horaires mensuels » détaillée est affichée sur la porte d'entrée.

Organisation générale

Durant l'année universitaire, la Direction des Etudes reste à votre disposition pour tout ce qui concerne votre vie à l'école :

DIRECTRICE DES ETUDES :

Géraldine MERCIER (bureau 207) // 04 78 15 05 03
geraldine.mercier@ensatt.fr

ASSISTANTE DE DIRECTION :

Hélène MASINGUE (bureau 208) // 04 78 15 05 23
helene.masingue@ensatt.fr

-sorties pédagogiques, fournitures à votre disposition

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE :

Cathy PRAEGER (bureau 211) // 04 78 15 05 34
cathy.praeger@ensatt.fr

GESTIONNAIRES DES PARCOURS :

- concours (concours@ensatt.fr)
- scolarité et vie étudiante
- enseignements et plannings

- Gestionnaire référente CCO-COU-RRP-SCE

Sabrina ABDELBOST (bureau 211) // 04 78 15 05 25
Sabrina.abdelbost@ensatt.fr

- Gestionnaire référente ADM-LUM-SON

Marina DA GRAÇA (bureau 209) // 04 78 15 05 10
marina.dagraca@ensatt.fr

- Gestionnaire référente ACT-ECR-MES

Isabelle PETIT (bureau 209) // 04 78 15 05 28
isabelle.petit@ensatt.fr

BIBLIOTHEQUE :

Christophe DEMARS (RDC) // 04 78 15 05 16
christophe.demars@ensatt.fr

FORMATION CONTINUE :

Claire LESCUYER (bureau 206) // 04 78 15 05 33
claire.lescuyer@ensatt.fr

BUREAU DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE :

Brigitte VIDIL (bureau 206) // 04 78 15 05 37
brigitte.vidil@ensatt.fr

BUREAU DES RELATIONS INTERNATIONALES :

Olivia CHATEAU (bureau 108) // 04 78 15 05 29
olivia.chateau@ensatt.fr

Trouver votre Interlocuteur à l'ENSATT :

<http://www.ensatt.fr/index.php/2-uncategorised/3-equipe>

VOTRE ECOLE

Se rendre à l'ENSATT

En transports en commun :

Train : La gare SNCF la plus proche de l'ENSATT est la gare de Lyon Perrache. Depuis la gare de Lyon Part Dieu, compter 45 minutes en bus et métro.

Depuis la Gare SCNF Perrache :

Bus **46** et **49** direction Boyer, arrêt « Saint-Irénée ».

Bus **C21** direction Gorge de Loup, arrêt « Saint-Alexandre » puis compter 10 minutes de trajet à pied.

Depuis la place Bellecour :

Bus **C20E** direction Fort du Bruissin, arrêt « Saint-Irénée ».

Bus **C20** direction Francheville Taffignon, arrêt « Saint-Alexandre » puis compter 10 minutes de trajet à pied.

Funiculaire :

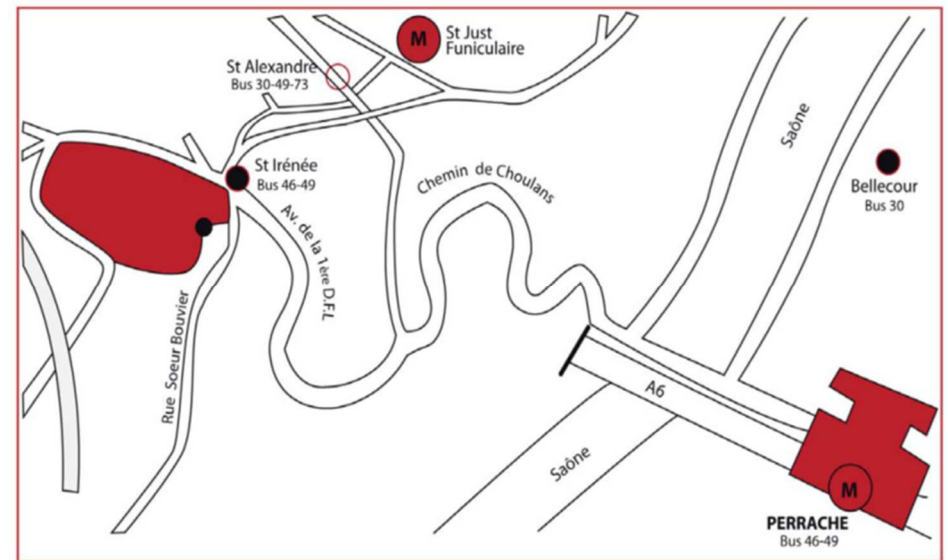
Ligne F1 depuis le métro Saint Jean, arrêt « Saint Just » puis compter 15 minutes à pied.

Véhicule individuel : sur place, parking gratuit.

Depuis l'autoroute A6 direction nord/sud, prendre le tunnel de Fourvière ; à la sortie du tunnel prendre direction « quai de Saône ; Fourvière ». S'engager ensuite montée de Choulans et poursuivre comme cité ci-après.

Depuis Perrache, traverser la Saône par le pont Kitchener, prendre tout droit la montée de Choulans, suivre la direction Sainte Foy puis celle de Francheville par l'avenue de la 1^{ère} Division Française Libre. En haut de cette montée, au niveau d'un feu tricolore (face à un mur d'ancienne forteresse à gauche et à une boulangerie à droite) tourner à gauche ; un panneau vous indique « Ensatt. Résidence universitaire Allix ». A 100 mètres à droite, vous vous engagez sur le chemin d'accès à l'Ensatt.

Sonner à l'entrée de l'interphone devant la barrière de manière à pouvoir stationner dans le parking privé.



Votre présence à l'école

REGLEMENT PEDAGOGIQUE

Il définit vos droits et obligations en matière d'organisation des études, de modalités d'évaluation, de contrôle de votre travail, de passage en année supérieure et d'attribution du diplôme.

Vous devez obligatoirement en avoir pris **connaissance** dans sa totalité. Lors de la rentrée, vous devrez certifier en avoir été informé. Le texte est à votre disposition à la bibliothèque, dans un classeur comportant l'ensemble des textes référentiels de l'école, et téléchargeable sur le site web :

<http://www.ensatt.fr/telechargements/?dir=Direction-des-Etudes-et-de-la-Production/reglement-et-annexes>.

Vous pouvez demander toutes les précisions qui vous semblent nécessaires à la bonne compréhension de ce règlement auprès de la Direction des Etudes.

EMPLOIS DU TEMPS

Vous devez vous conformer impérativement aux emplois du temps détaillés en consultation via le site Internet de l'ENSATT.

Seules les modifications d'emploi du temps venant du service des études ou du responsable pédagogique seront valables.

Toutes les informations, dont certaines revêtent un caractère obligatoire, sont affichées au **tableau de service** situé dans le hall d'entrée (cafétéria). Comme dans tout théâtre, vous devez consulter chaque jour ce tableau de service.

ASSIDUITE, PONCTUALITE

TOUS LES COURS SONT OBLIGATOIRES.

La Direction des Etudes et/ou les enseignants vous demanderont d'émarger une feuille de présence.

Les retards perturbant le bon déroulement des cours, les horaires doivent être respectés et les enseignants se réservent le droit de refuser l'accès de la salle à un étudiant retardataire.

Il est laissé à l'appréciation des enseignants de pratiquer – ou non – des pauses (de courte durée) durant les cours.

Les articles 30 et 31 du Règlement des Etudes précise les dispositions applicables en matière d'absence :

- ***L'étudiant peut obtenir une autorisation d'absence, si celle-ci se justifie*** (mariage d'un proche, rendez-vous médical ...), en ce cas, l'étudiant doit présenter une demande préalable d'autorisation (bureau 209 - scolarité) le plus tôt possible et au moins trois jours à l'avance (afin que nous puissions envisager avec l'enseignant concerné les conséquences de cette absence).

L'étudiant doit vérifier si l'autorisation a été acceptée.

- ***En cas d'absence imprévue***, l'étudiant doit en aviser dans la journée, par téléphone ou par mail, le bureau de la scolarité (04.78.15.05.10 – marina.dagraca@ensatt.fr), puis apporter les justificatifs nécessaires (feuille de maladie ou autre...).

Votre scolarité

EVALUATION

Toutes les unités d'enseignement (UE) donnent lieu à notation. Les notes sont attribuées par les enseignants en charge de l'UE ou, dans certains cas particuliers, par le conseil de département ou un jury.

La note d'une unité d'enseignement est calculée en effectuant la moyenne des notes des éléments pédagogiques qui la composent.

Attention : ces notes déterminent la validation (ou non) de l'unité d'enseignement, et donc, le passage en année supérieure et le diplôme.

Une absence à un partiel est sanctionnée par un zéro.

En cas de dossier ou devoir à remettre à date définie, la note tient compte des retards éventuels.

MEMOIRES (Partie écrite du projet personnel de recherche-crédation)

Les modalités d'organisation de l'unité de valeur « mémoire de fin d'étude » sont définies dans l'annexe 3 du Règlement des Etudes, intitulée « Charte des Mémoires ».

Attention : Cette unité de valeur est l'ultime élément déterminant pour l'obtention du diplôme. Elle requiert les plus grands soins et du temps que l'on ne peut plus trouver durant les dernières semaines de l'année universitaire. Pour éviter l'improvisation, ou l'impréparation, il faut anticiper, et respecter scrupuleusement le calendrier fixé par les textes.

STAGES

Le cursus intègre des stages obligatoires en milieu professionnel.

Les modalités sont définies par l'annexe 4 du Règlement des Etudes

Rappels :

- la recherche et le choix de l'entreprise d'accueil est de la responsabilité de l'étudiant ; en revanche, votre choix doit faire l'objet **d'un double accord du Responsable pédagogique de votre département et de la Direction des Etudes et de la Production** ;
- en cas de difficulté dans vos démarches de recherche, n'hésitez pas à en parler aux enseignants et membres de l'équipe pédagogique et à Brigitte VIDIL, bureau 206 (toutes les propositions qui nous parviennent sont affichées) ;
- certains stages à l'étranger peuvent faire l'objet de bourses (renseignements : Olivia CHATEAU, bureau 108).

Les demandes de convention de stage doivent être formulées auprès de votre gestionnaire référente **au moins quinze jours avant le départ en stage ou la fermeture de l'école.**

Règles de vie à l'ENSATT

MISE A DISPOSITION DES SALLES, REMISE DES CLES

Pour vos travaux personnels concernant vos études, vous pouvez utiliser les salles non réservées pour la pédagogie.

L'organisation est la suivante :

- **les cours sont prioritaires :**
 - le planning de réservation des salles est géré par l'accueil
 - les salles lumière par Eric FARION,
 - les salles son par Nadine HADZIHAILOVIC,
 - les salles informatiques par Jérôme GARÇON.

Pour « réserver » une salle :

- si votre projet nécessite une organisation à long terme (par exemple, salles pour les soutenances de mémoire) : vous vous adressez aux responsables ci-dessus,
- si votre projet est à court terme : vous vous adressez à l'accueil.

IMPORTANT : les clés vous sont confiées à titre personnel, vous êtes donc responsable du bon état de la salle (rangement inclus) et de son matériel.

RANGEMENT, PROPRETE, REGLES DIVERSES

Les cours et séances de travail doivent se dérouler dans de bonnes conditions de confort. Il est donc indispensable que les locaux soient

propres et bien rangés. Cette obligation sera rappelée et si nécessaire, des sanctions seront prises.

La même règle s'applique aux locaux communs, notamment la cafétéria et particulièrement les armoires frigorifiques mise à disposition de tous les étudiants, dont l'entretien sera assuré par vous-même selon un calendrier préétabli et affiché. L'absence ou l'insuffisance d'entretien de ces réfrigérateurs entraînerait son retrait pur et simple en raison du danger sanitaire potentiel que représente un tel équipement non entretenu.

Les utilisateurs de la cafétéria sont priés de jeter leurs gobelets et nettoyer leur table, afin de conserver à ce lieu de convivialité un aspect propre et accueillant.

De même, vous devez prendre soin du matériel (outils, consommables...) qui vous est confié : la part des dépenses pédagogiques dans le budget de l'école est en effet importante et ne saurait augmenter. Le matériel technique (son, lumière, plateaux, accessoires, vidéo) peut être mis à votre disposition après accord des régisseurs concernés :

- lumière : Eric FARION
- son : Nadine HADZIHAILOVIC
- plateaux / accessoires : Didier THOLLON / Philippe GOUTAGNY
- vidéo : Pascal BOYADJIAN

Il est **strictement interdit** d'apporter boissons et aliments dans les salles de cours, ateliers et bibliothèque.

Enfin, pour des raisons de sécurité et pour le respect des dispositions légales, rappelons qu'il est interdit de fumer ou de vapoter dans tous les locaux de l'école, sans exception.

VOTRE VIE ETUDIANTE

Vos outils

CARTE ÉTUDIANTE

Tout étudiant inscrit à l'ENSATT bénéficie des services de la carte étudiante IZLY. Toute carte qui n'aurait pas été activée sur le site <http://www.izly.fr/> dans les 3 mois suivant sa création sera automatiquement désactivée par le CROUS.

Elle permet, au sein de l'école :

- d'emprunter des livres dans la bibliothèque de l'école
- de payer les repas sur tous les points de restauration du CROUS (portemonnaie électronique).

En dehors de l'école :

Elle permet de bénéficier du tarif réduit étudiant pour des sorties culturelles ou dans certaines enseignes dont les abonnements aux transports (mais aussi au cinéma, dans les musées, et parfois même dans des établissements de restauration rapide...).

En cas de perte ou de vol, vous devez rapidement contacter le service de l'informatique de l'école au 04 78 15 05 21 (bureau 219) et désactiver votre carte sur le site IZLY. L'argent crédité sur la carte IZLY ne sera pas perdu car il se trouve sur un compte en ligne.

INFORMATIQUE

A votre arrivée à l'ENSATT, vous recevrez un message du service informatique contenant votre identifiant, votre mot de passe provisoire et le lien pour vous connecter. **Vous devez impérativement activer cette messagerie et la consulter régulièrement.** Pour plus de facilité, nous vous conseillons d'effectuer une **redirection** vers votre boîte mail personnelle.

Toutes les informations émanant de la Direction des Etudes concernant des changements d'horaires de cours, d'absence d'un enseignant, vos sorties pédagogiques (etc.), vous seront transmises par mail sur votre **messagerie ENSATT**.

Vous trouverez les informations pour gérer votre messagerie ENSATT :

<http://www.ensatt.fr/telechargements/?dir=Direction-des-Etudes-et-de-la-Production/reglement-et-annexes>

PHOTOCOPIES

A l'école, l'imprimante et la photocopieuse couleur installées dans le hall et au deuxième étage sont à votre disposition. Vous pouvez aussi utiliser l'appareil à reliure pour vos dossiers ou votre mémoire.

VOTRE VIE ETUDIANTE

À L'ENSATT

BIBLIOTHÈQUE

L'ENSATT dispose d'une bibliothèque dotée d'un fonds de plus de 15000 références spécialisés dans les arts du spectacle. Elle est réservée pour le prêt aux étudiants et aux enseignants de l'école ; elle est également accessible gratuitement pour une consultation sur place et sur rendez-vous aux personnes extérieures (étudiants, chercheurs, professionnels).

RESTAURATION

Une petite restauration sucrée et salée (distributeurs) est disponible dans le hall d'entrée de l'école, ainsi qu'une salle à manger commune avec micro-ondes et réfrigérateurs.

L'association des Étudiants de l'ENSATT (ADAEE)

Les étudiants arrivant à l'ENSATT sont appelés à participer à la vie associative de l'établissement en rejoignant l'ADAEE qui accueille les nouveaux étudiants, organise des ateliers, des activités sportives, des concerts, des soirées étudiantes...etc. Les membres de l'association peuvent également aider les étudiants dans leur recherche de logement à Lyon. Pour plus de renseignements sur l'ADAEE, contactez: adaee.ensatt@gmail.com

REPRESENTANTS DES ETUDIANTS

Les étudiants sont représentés dans les différentes instances de fonctionnement de l'école.

Au **Conseil d'administration**, chargé de déterminer la politique générale de l'établissement et les grandes orientations relatives aux formations, les étudiants sont représentés par quatre membres, élus pour 2 ans.

Le **Conseil Académique et Artistique**, qui assiste le Conseil d'Administration dans les domaines de l'organisation de la pédagogie, compte quatre représentants étudiants.

Enfin, la **Commission de la Vie Etudiante**, constituée à chaque rentrée, comprend un délégué étudiant pour chaque département, ainsi qu'un représentant de l'ADAEE, invité permanent. Ces délégués sont renouvelés tous les ans.

Une note affichée au tableau de service vous précise la liste de vos représentants.

INFOS PRATIQUES

Le portail <http://www.etudiant.gouv.fr/> rassemble l'ensemble des informations liées à la vie étudiante et vous permet d'effectuer certaines démarches en ligne (<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/>).

Aides Financières

Bourse sur critères sociaux

Les bourses sont accordées en fonction de la situation sociale de la famille et des études suivies. Les étudiants ayant le statut de boursiers sur critères sociaux bénéficient de l'exonération des droits universitaires ainsi que de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus.

Conditions d'attribution :

-Conditions de nationalité

Être de nationalité française ou posséder la nationalité d'un état membre de l'union européenne ou d'un état partie de l'espace économique européen. Pour les autres nationalités l'étudiant doit bénéficier d'un titre de séjour en règle, être domicilié en France depuis au moins deux ans, et le foyer fiscal auquel il est rattaché (père, mère ou tuteur légal) doit être situé en France depuis au moins deux ans.

-Conditions d'âge

Etre âgé de moins de 28 ans au 1er octobre de l'année universitaire pour une première demande de bourse (non opposable aux étudiants handicapés reconnus par la commission des droits et de l'autonomie des handicapés ; recul de la limite d'âge en fonction de la durée du volontariat dans les armées ou du volontariat civil et d'un an par enfant élevé).

-Conditions de scolarité

Etre inscrit en formation initiale, suivre des études à temps plein dans un établissement public ou dans une formation habilitée à recevoir

des boursiers par le ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Le maintien de la bourse est également soumis à des conditions de progression, d'assiduité aux cours et aux TD obligatoires et de présence aux examens.

Les bourses d'enseignement supérieur sont accordées pour une année universitaire. Les demandes de bourses et de logement sont à renouveler chaque année entre le 15 janvier et le 15 mai par internet : www.etudiant.gouv.fr. L'ENSATT est classée dans les écoles d'art et d'architecture. Vous devez ensuite indiquer le niveau adéquat :

- 1ère année pour les étudiants Acteurs L1
- 2ème année pour les étudiants Acteurs L2
- 3ème année pour les étudiants Costumiers Coupeurs et Réalisateurs et régisseurs de production, les étudiants Acteurs L3, ainsi que pour les étudiants en Pré-Master
- 4ème année pour les étudiants en Master 1
- 5ème année pour les étudiants en Master 2

Vous trouverez un guide de saisie CROUS sur le site web de l'ENSATT : <https://www.ensatt.fr/etudiants/inscriptions-modalites-et-frais/>

Vous ne devez en aucun cas attendre les résultats de vos examens pour vous connecter.

La bourse est attribuée pour 10 mois, de septembre à juin.

Afin de savoir si vous êtes éligible, pensez à utiliser le simulateur de bourse : <https://simulateur.lescrous.fr/>

Aides Financières

Le Service social du CROUS

Le service social du Crous a pour vocation de recevoir tout au long de l'année et gratuitement tous les étudiants de l'académie de Lyon. Son rôle est de :

- Vous accueillir et vous écouter en cas de difficulté, quelle qu'en soit la nature (personnelle, familiale, psychologique, médicale, administrative, financière...),
- Vous accompagner dans vos démarches et dans la recherche de solutions, tout au long de vos études,
- Vous informer sur les formalités concernant la vie étudiante (budget, logement, couverture sociale, travail, problèmes administratifs, situations particulières...),
- Vous orienter vers tous les services spécialisés,
- Vous aider à constituer vos demandes d'aides financières,

Les assistant(e)s de service social travaillent en liaison avec les services administratifs du Crous, des Universités et d'autres organismes. Tenu au secret professionnel, l'assistant(e) de service social vous propose un espace confidentiel de parole et d'écoute préalable à la recherche de solutions.

Retrouvez toutes les informations concernant les aides spécifiques sur

<https://www.crous-lyon.fr/action-sociale-sante/le-service-social/>

Consultez également le Centre National des Œuvres Universitaires :

www.cnous.fr

Pour en savoir plus :

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=103374&cbo=1

L'aide au mérite

Une aide au mérite, complémentaire à la bourse sur critères sociaux, peut être accordée aux étudiants boursiers ou bénéficiaires d'une allocation d'aide spécifique annuelle qui ont obtenu la mention « très bien » à la dernière session du baccalauréat ou ont reçue l'aide au mérite l'année précédente. Cette aide ne fait pas l'objet d'une demande particulière de la part de l'étudiant(e), c'est le CROUS qui identifie les étudiants susceptibles de recevoir cette aide et le recteur qui prend ensuite la décision définitive d'attribution.

<http://www.etudiant.gouv.fr/cid97535/aide-au-merite.html>

Aides Départementales

Les conditions d'attribution varient selon le département d'origine de la famille de l'étudiant. Elles sont gérées et attribuées par le Conseil Général. Les dossiers sont à demander à l'Hôtel du Département du lieu de résidence des parents, Direction de l'Education, Service des bourses départementales.

Bourses fondation d'entreprise Hermès

La fondation d'entreprise Hermès propose à la rentrée 2019 un nouveau dispositif de bourses, avec un dossier en ligne à déposer avant le 21 septembre 2019.

<https://www.fondationentreprisehermes.org/fr/programme/artistes-dans-la-cite>

<https://www.fondationentreprisehermes.org/fr/candidatures>

Mobilité à l'international

Pour un départ à l'étranger (Programme ERASMUS +, séjour d'étude et séjour de stage) s'informer auprès du service des Relations Internationales.

Contact :

Olivia CHATEAU, olivia.chateau@ensatt.fr. Tél : 04 78 15 05 29

INFOS PRATIQUES

Se loger à Lyon

Trouver un logement à Lyon en septembre peut s'avérer difficile. Nous vous conseillons de commencer à chercher un logement dès votre acceptation à l'école. Prévoyez un hébergement temporaire si, à votre arrivée à Lyon, vous n'avez pas encore de logement.

Différentes solutions s'offrent à vous :

- Les résidences universitaires du CROUS,
- Les résidences universitaires privées,
- Les locations d'appartement (via agence immobilière ou particulier),
- La colocation,
- Le logement chez l'habitant.

Il faut compter autour de 350€ à 550€/mois pour votre loyer (hors Crous) selon le type de bien que vous choisissez (en colocation, studio, chambre/ meublé ou non.)

Les structures ci-dessous peuvent vous accompagner dans vos recherches :

- **L'association des Étudiants de l'ENSATT (ADAEE)** : les membres de l'association peuvent également aider les étudiants dans leur recherche de logement à Lyon. Pour plus de renseignements sur l'ADAEE, contactez : adaee.ensatt@gmail.com

- **Le CROUS** | www.crous-lyon.fr

Structure publique qui gère les questions de vie étudiante et en particulier les demandes de logement en résidence universitaire.

> Connectez-vous sur le site du CROUS pour faire une demande. Les inscriptions se font entre le 15 janvier et le 31 mai pour l'année scolaire suivante.

Le loyer pour un studio CROUS est compris entre 400€ à 450€ par mois et entre 280 à 320€ pour une chambre.

Se loger à Lyon

- **Lokaviz** | www.lokaviz.fr

Centrale du logement étudiant proposant des offres de chambre ou de logement chez des particuliers.

- **Lyon Campus** | www.lyoncampus.info

Structure de la ville de Lyon qui accompagne les étudiants dans toutes leurs démarches (logement, vie quotidienne, titre de séjour...).

- **Le CRIJ** | www.crijrhonealpes.fr

Site de l'information jeunesse en Rhône-Alpes proposant des informations pratiques et des offres sur les aspects de la vie des jeunes.

- **Les CLLAJ** | www.uncllaj.org

Aide et conseils pour les recherches de logement.

SITES de COLOCATIONS :

<http://www.lacartedescolocs.fr/> (gratuit)

<http://autroisieme.com/> (gratuit)

<https://www.studentmundial.com/>

<http://www.colocation.fr/>

<http://www.appartager.com/>

<http://www.macoloc.fr/>

BON À SAVOIR

Informations juridiques sur les droits au logement
ADIL | www.adil69.org

La garantie Visale, un service proposé par Action Logement, offre à tous les étudiants, sans conditions de ressources, une caution locative gratuite pour tout type de logement.

Visale se porte garant auprès de votre bailleur, une solution simple et accessible en quelques clics : www.visale.fr

Action Logement vous propose d'autres aides en fonction de votre situation pour vous aider à vous loger : www.actionlogement.fr.

Demande d'aide au logement

Si vous emménagez en résidence universitaire ou dans un appartement et que vous remplissez les conditions nécessaires, vous pouvez bénéficier de l'aide au logement de la CAF (Caisse d'allocations familiales). Tous les étudiants (sans distinction d'âge, de situation familiale et professionnelle), qu'ils soient locataires, sous-locataires ou colocataires peuvent bénéficier de l'allocation logement à caractère social (ALS).

► Simple, rapide et sécurisée, votre demande d'aide au logement doit obligatoirement être faite en ligne : <http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-demande-de-prestation>

► Vous pouvez estimer le montant de votre aide au logement en quelques clics : <http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-simulation>

INFOS PRATIQUES

Les transports à Lyon

Transports en commun avec TCL

Les [TCL - Transports en Commun Lyonnais](#) assurent vos déplacements en métro, bus, tramway, funiculaire sur l'agglomération lyonnaise.

Vous pouvez souscrire à un **abonnement** sur [l'agence en ligne TCL](#).

— **Abonnement 18-25 ans** ou **abonnement étudiant 26-27 ans** (annuel) pour un montant de 325 euros. Cela vous évite de recharger votre abonnement tous les mois. Le paiement se fait par prélèvement automatique (les deux derniers mois sont offerts).

— **Abonnement 18-25 ans** ou **abonnement étudiant 26-27 ans** (mensuel) pour un montant de 32.50 euros par mois, sans engagement.

— Abonnement de 64€/mois pour les + de 28 ans.

Les tickets sont valables pendant 1 heure et il est possible de prendre le métro, le tramway et le bus dans un même trajet. Le ticket à l'unité est à 1,90€ (2,20€ à bord des bus). Le carnet de 10 tickets est vendu à 15.10€ en tarif réduit pour les étudiants de moins de 28 ans.

En vélo

Le Grand Lyon propose un service de locations de vélos simple et pratique avec les 30 premières minutes de trajet offertes. Abonnez-vous à l'année ou trouvez une formule adaptée à vos besoins :

— Abonnement annuel : 31€ par an (16,50€ pour les moins de 25 ans).

— Ticket 1 jour à 4€ ou ticket 1 trajet à 1,80€

L'abonnement fonctionne aussi avec les cartes TCL, Ourà...

Attention, il est nécessaire d'avoir 150€ sur son compte pour adhérer à une formule : ils ne seront pas prélevés mais font office de caution en cas de dégâts.

Consultez : <https://velov.grandlyon.com/>

En voiture

Vous pouvez opter pour la solution de covoiturage pour venir à l'école ou vous déplacer dans la région ou en France.

Consultez les sites de covoiturage du Grand Lyon :

- [Covoiturage pour le travail](#) : domicile-travail
- [Covoiturage pour les sorties](#) : concerts, théâtres, spectacles...
- [Covoiturage occasionnels](#) : grands trajets, week-ends...

Vous pouvez aussi consulter le site www.blablacar.fr pour vos déplacements dans toute la France.

En train

Réseau TER Rhône-Alpes, TGV, Intercités... Découvrez les possibilités et les formules d'abonnements pour les jeunes :

- [TER Rhône-Alpes](#)
- [SNCF](#)
- [Ouigo](#), l'offre "grande vitesse à petits prix" de la SNCF

En avion

Vous arrivez à l'aéroport Lyon Saint Exupéry ?

Vous pouvez accéder au centre de Lyon en moins de 30 minutes avec le "Rhônexpress". Vous pourrez ensuite accéder aux différents moyens de transports cités ci-dessus.

Consultez : <https://www.rhonexpress.fr/fr/billets-et-tarifs/37>

Petit conseil : n'oubliez pas de prendre votre billet avant de monter, les contrôles sont systématiques et acheter son billet à bord entraîne un surcoût.

Santé & Prévention

La sécurité sociale

La loi Orientation et réussite des Etudiants prévoit une simplification de l'affiliation des étudiants à la Sécurité sociale.

À la rentrée universitaire, vous n'avez plus à faire de démarches d'affiliation à la sécurité sociale.

- Les étudiants qui débiteront leurs études supérieures continueront d'être affiliés à leur régime de protection sociale actuel, souvent celui de leurs parents ou tuteurs légaux (régime général, agricole ou autres régimes spéciaux).
- Les étudiants qui poursuivront leurs études resteront provisoirement dans leur mutuelle étudiante pour l'année 2018-2019 et n'auront pas la possibilité d'en changer en cours d'année.

Votre sécurité sociale est désormais gratuite.

À partir de l'année universitaire 2018-2019, vous n'avez plus besoin de payer une cotisation (auparavant de 217 €) pour bénéficier des services de l'Assurance Maladie.

Adoptez les bons réflexes dès la rentrée !

Il est important de renseigner et de mettre à jour vos informations (adresse postale, RIB, médecin traitant) afin de pouvoir bénéficier de tous les services auxquels vous avez droit. Si vous êtes nouvel(le) étudiant(e) cette année, vous devez penser à créer un espace personnel d'assurance maladie en ligne, le compte ameli. Si vous poursuivez vos études, vous devez vous assurer que vous avez bien fourni des informations à jour à votre mutuelle, notamment votre adresse postale et votre RIB.

Prise en charge de vos frais de santé

L'Assurance Maladie vous rembourse 70% de vos frais de santé si vous consultez en priorité votre médecin traitant. Afin de compléter vos remboursements, vous pouvez souscrire une complémentaire santé qui prendra en charge les 30% restants.

Les assurances complémentaires de santé

Les complémentaires santé remboursent tout ou partie de la différence entre les dépenses réelles pour des soins, des médicaments ou une hospitalisation et le remboursement de la Sécurité sociale. Elles délivrent aussi la carte d'assuré social. L'adhésion à une mutuelle complémentaire n'est pas obligatoire mais vivement conseillée, notamment en cas d'hospitalisation.

Les mutuelles proposent également une couverture de risques de responsabilité civile (accident causé à autrui), une assurance accident et une assurance décès.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de l'Université de Lyon qui rassemble des informations liées à la santé des étudiants sur les campus lyonnais :

<https://www.universite-lyon.fr/vie-des-campus/bien-vivre-dans-nos-campus/sante-des-etudiants/>

Santé & Prévention

CPEF de la Métropole de Lyon – les Centres de Planification et d'Education Familiale, ou plannings familiaux, sont des lieux d'accueil, d'information et de consultation pour ce qui a trait à la sexualité, la vie conjugale, la contraception. L'accès à leurs services est gratuit et anonyme.

Consultez : <https://www.grandlyon.com/centres-de-planification-et-d-education-familiale.html>

CDHS – centre de santé et de prévention (vaccination, arrêt du tabac, prévention des maladies infectieuses).

Consultez : <http://www.cdhs.fr/qui-sommes-nous-/organisation-du-cdhs/45>

Apsytude – propose des consultations individuelles avec un psychologue à bas coût (de 0 à 10€) ou des consultations en ligne.

Consultez : <http://www.apsytude.com/fr/ou>
<https://www.crous-lyon.fr/action-sociale-sante/psychologues-hapsy-hours/>

En cas d'urgence

NUMÉROS UTILES

Urgences (numéros gratuits)

- Urgences SAMU : 15
- Police : 17
- Pompiers : 18
- Numéro d'urgence européen : 112

-Appeler la Maison Médicale de Garde : 04 72 33 00 33

<http://www.lyon.fr/demarches-lyon-en-direct/famille/sante/maisons-medicales-de-garde.html>

-Appeler SOS Médecin Lyon : 04 78 83 51 51 / 36 24

<https://www.sos-medecin-lyon.fr/>

-Pharmacie de garde : <https://www.sos-medecin-lyon.fr/pharmacie-de-garde/>

INFOS PRATIQUES

Vie culturelle

Sortir, se dépenser, visiter... Plutôt facile à Lyon : la ville regorge d'établissements et d'initiatives dédiés à la culture, au sport et à la découverte de la cité.

Métropole de Lyon

Elle contribue à l'amélioration de l'intégration des étudiants dans la cité : accueil et information à destination de tous étudiants, prioritairement des primo-arrivants et des étudiants étrangers, informations sur les conditions de vie (transport, restauration, santé, etc.), animation (engagement associatif, vie culturelle, sportive, festive).

Elle propose différentes actions, services, événements et dispositifs à tous les étudiants de son territoire :

- La Maison des étudiants, espace de vie étudiante avec toute l'année des animations, un espace de coworking pour les associations résidentes (http://www.lyoncampus.info/La-maison-des-etudiants_a2952.html.)

- Le Forum des Initiatives Étudiantes, pour découvrir toute la richesse associative étudiante en novembre (http://www.lyoncampus.info/Le-forum-des-initiatives-etudiantes_a4249.html).

Consultez également le portail culture de la ville de Lyon : <http://www.lyon.fr/page/culture.html>

L'Office des sports de Lyon : il publie chaque année le Guide des Sports de Lyon, qui recense tous les clubs et associations sportifs de la ville, pour permettre à chacun de trouver un organisme qui lui correspondra.

La Bibliothèque Municipale de Lyon : elle rassemble, en réseau, les 15 bibliothèques lyonnaises. Elle propose différents prix et durées d'abonnement.

Le Pass Culture Etudiants

Le Pass Culture, c'est 4 places de spectacles sur toute une saison culturelle, dans plus de 50 structures culturelles de l'agglomération* et des réductions pour le festival des Nuits Sonores.

Le Pass Culture est vendu exclusivement aux étudiants sur présentation d'une carte d'étudiant (ou certificat de scolarité) de l'année en cours au prix de 18€. Découvrez les lieux de vente ainsi que la liste des structures partenaires sur le site de Lyon Campus :

http://www.lyoncampus.info/Le-Pass-Culture-Etudiants_a1472.html

LyonCampus, est un site d'informations et d'actualités dédié aux étudiants, vous propose toutes les informations susceptibles de vous être utiles ou de vous intéresser : informations pratiques, sorties, débats, vie étudiante... et vous donne les bonnes clés pour participer à la vie de la Métropole.

Par ailleurs et afin de permettre aux étudiants de découvrir gratuitement les grands événements de la Cité, la Ville de Lyon offrira **des places à la Biennale de la Danse, au Festival des Nuits Sonores, Festival Lumière...** Toutes ces places feront l'objet d'une diffusion tout au long de l'année, via le site Lyon Campus.fr sous le nom : [« les Invitations de Lyoncampus »](#). Restez connectés !

INFOS PRATIQUES

Vie culturelle

Liste des théâtres et des salles de spectacles à Lyon :

[A thou bout chant](#) (1er)

[Compagnie CALA](#) (1er)

[Espace 44](#) (1er)

[Le Complexe du Rire](#) (1er)

[Le Nombriil du Monde](#) (1er)

[Le Repaire de la Comédie](#) (1er)

[Les Subsistances](#) (1er)

[Les Tontons Flingueurs, café théâtre](#) (1er)

[Opéra de Lyon](#) (1er)

[Piano à Lyon](#) (1er)

[Théâtre des Clochards Célestes](#) (1er)

[Théâtre le Carré 30](#) (1er)

[Célestins, Théâtre de Lyon](#) (2e)

[La Comédie Odéon](#) (2e)

[Le Périscope](#) (2e)

[Marché Gare](#) (2e)

[Théâtre des Marronniers](#) (2e)

[Auditorium de Lyon – ONL](#) (3e)

[Le Rideau Rouge](#) (4e)

[Théâtre de la Croix-Rousse](#) (4e)

[Espace Gerson](#) (5e)

[Le Boui Boui](#) (5e)

[Le Petit jeu de Paume, théâtre](#) (5e)

[Théâtre du Point du Jour](#) (5e)

[Théâtre le Guignol de Lyon](#) (5e)

[Théâtre de l'Elysée](#) (7e)

[Institut Lumière](#) (8e)

[Maison de la Danse](#) (8e)

[Nouveau Théâtre du 8e](#) (8e)

[Théâtre Nouvelle Génération - CDN](#) (9e et 2e)

[L'Épicerie Moderne](#) (Feyzin)

[Théâtre de l'IRIS](#) (Villeurbanne)

[Théâtre de la Renaissance](#) (Oullins)

[Théâtre National Populaire](#) (Villeurbanne)

[Théâtre Théo Argence](#) (Saint Priest)

[Théâtre de Vénissieux](#) (Vénissieux)

[Festival Nuits Sonores](#) (divers lieux)

[Les Nuits de Fourvière](#) (Lyon 5^e)

[Médiatone](#) (divers lieux)

[Le Théâtre Le Fou](#) (1er)

[L'étoile Royale Théâtre](#) (1er)

[Le Musée des Confluences](#) pour les spectacles (2e)

[L'Improvidence](#) (3e)

[Sous Le Caillou](#) (4e)

[Les Grands Concerts de Lyon](#) (5e)

[L'ENSATT](#) (5e)

[Théâtre du Gai Savoir](#) (6e)

[LILY](#) (Ligue d'improvisation lyonnaise professionnelle) (7e)

Le [Théâtre Lulu sur la Colline](#) (7e)

[Le Croiseur](#) / La Scène sur Saône (7e)

Le Théâtre de l'[Uchronie](#) (7e)

[Le Jack Jack](#) (Bron)

[Le Radiant](#) (Caluire-et-Cuire)

[Le Toboggan](#) (Décines)

[Le Théâtre Jean Marais](#) (Saint-Fons)

[Centre Culturel Charlie Chaplin](#) (dont A Vaulx Jazz - Vaulx-en-Velin)

[Festival Woodstower](#) Grand Parc Miribel-Jonage